

Identification

<i>Nomination</i>	The Town of Luang Prabang
<i>Location</i>	Luang Prabang Province
<i>State Party</i>	Laos
<i>Date</i>	21 October 1994

Justification by State Party

In the years between 1915 and 1925 a new concept, that of urbanization, was introduced into the traditional Lao morphology of Luang Prabang. It now bears witness to major cultural exchanges between three communities - the Lao, the Vietnamese, and the French. The rich architectural fabric of the city is expressed through its mixture of styles and materials, which must be preserved at a time when urban development has a tendency towards demolition and the replacement of older buildings with new ones in discordant styles.

The inventarization associated with the Heritage Protection Zone project has identified a progression of styles and materials from traditional Lao wooden architecture to the colonial styles from France, Vietnam, and China. The historical town lying on either side of the Promenade de la Péninsule demonstrates how the present urban agglomeration derives from a series of older villages.

Category of property

In terms of the categories of property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, Luang Prabang is a *group of buildings*.

History and Description*History*

Luang Prabang Province lies in the heart of the mountainous region of northern Laos. The town of Luang Prabang is situated on a peninsula formed by the Mekong river and its tributaries, the Nam Khane and the Hual Hop, in a clay basin surrounded by the limestone hills that dominate the landscape.

According to legend, the Buddha smiled when he rested here for a day during his travels, prophesying that it would one day be the site of a rich and powerful capital city. Another legend attributes the choice of the site to two hermits, attracted by its natural beauty, who gave it the name of Xieng Dong (or perhaps Xieng Thong, commemorating the name of the flamboyant tree that was the centre of their implantation). It was inhabited first by hybrid beings who became the protectors of the city when they died, and then by human beings, the first of them the Khas, a group coming together from various regions. They were driven out by the Lao, who came down from the north, following their legendary leader Khun Lo, who renamed the city Muang Java, in tribute to the Kha leader whom he had defeated, Khun Java. This legendary account of the city's foundation is borne out by archaeological and toponymic evidence for the settlement of the region.

A stele from Sukhothai attests to its being known under this name at the end of the 13th century AD. A few decades later it became the capital of the powerful kingdom of Lan Xang ("One Million Elephants"), whose wealth and influence can be attributed to the location of its capital at a crossroads on the Silk Route, as well as the centre of Buddhism in the region. It remained the capital of the kingdom until 1560, when this title passed to Vientiane, which was located further from the threatening Burmese armies. It was at this time that it received a new name, Luang Prabang, the name of the famous Buddha image brought earlier from Cambodia. It should

be stressed that neither of the "towns" in Laos, Luang Prabang or Vientiane, conformed with the European urban concept: they were essentially defended royal administrative complexes with adjacent temples and monasteries. Around these clustered a number of distinct village communities, supplying their needs but not integrated into a single administrative entity. It was the villages that acted as commercial centres, not the town as such, which did not have the large mercantile communities to be found at that time in Thailand or Cambodia.

On the death of king Sourigna Vongsa at the end of the 17th century a serious political crisis ensued. The Lan Xang kingdom was divided first into two independent realms, those of Vientiane and Luang Prabang, and then into three, with the creation of the kingdom of Champassak. The Luang Prabang rulers became puppets of the Thai power, especially after 1828, when the Vientiane kingdom disappeared with the complete destruction of the town by the Thai army and the deportation of its inhabitants. Luang Prabang itself suffered gravely from the attacks of the famous *Pavillons Noirs* (Black Flags), who subjected it to sack and pillage from 1887 until the arrival of the French in 1893. Its reconstruction and restoration as a religious and royal capital was the work of King Sisavang Vong, aided in this heavy task by his successive viceroys Chao Maha Oupahat Boun Khong and Prince Phetsarath. Luang Prabang retained its role as the Royal capital until 1946, when Vientiane took over as administrative centre.

During the French protectorate, which was created on 3 October 1893 following the signing of the Franco-Siamese Treaty, Laos was not a homogeneous political entity: the Lan Xang Kingdom was no more than a memory. However, although the country was divided into many small kingdoms and principalities, a nation was forged which transcended the feudal structure that persisted. Towns in the western sense developed, alongside the timeless rural organization of the villages, which was opposed to this intrusion. Luang Prabang provided the nucleus: round its Royal residence were grouped the houses of the nobility and the cult centres (temples and monasteries). It did not attract public buildings like Vientiane, which was chosen by the French for their capital, but on the other hand its commercial potential attracted many French businessmen.

Description

The political and religious centre of the town is the peninsula, with its Royal and noble residences and religious foundations. This is defined by a defensive wall built from one river bank to the other, sealing off the peninsula at its base. The majority of the buildings are, following tradition, built of wood (apart from the temples, which are in stone). The colonial element of the town is characterized by one- or two-storey terraced houses built in brick; they often have balconies and other decorative features in wood.

The commercial buildings tend to be grouped along the bank of the Mekong, and are interspersed with private houses. The temples and royal residences line one side of the Avenue Pavie, which runs the length of the peninsula, the other side being occupied by intermingled traditional and colonial houses. The administrative buildings are to be found for the most part at the crossroads with the Rue Garnier.

The *monasteries*, which are a major feature of the townscape of Luang Prabang, generally consist of three elements: the cult buildings (shrine (*vihan*), chapel, library, stupa (*that*), stone posts), ancillary cult buildings, and buildings for inhabitants or visitors (monastic communal buildings, cells, refectory, etc.). Most of the *vihan* are orientated towards the north-east. Lao monasteries are classified into three groups - simple shrines, shrines with peripheral galleries, and shrines with encircling ambulatories. Most of those in Luang Prabang are of the first type, with three aisles and a single porch. Their interior furnishings comprise a pedestal or throne for the main Buddha image, a pulpit, a terrace, and a lamp. Most are elaborately decorated with carved motifs but the wall paintings are relatively simple. The Luang Prabang chapels are simple structures for housing images; they may be open or walled. The libraries are also simple structures, usually raised on piles. The monastic buildings are in some cases very elegant. Like the libraries, they are usually raised structures with carved roof supports and other features. There are several masonry buildings which are recent constructions but which preserve the style and form of the wooden prototypes. The *thats* of Luang Prabang are noteworthy for their exuberance and diversity.

Traditional Lao wooden *houses* are basically divided into two spaces: the private rooms and the public terrace. They are usually raised on wooden piles, giving a space beneath for working and for shelter for both men and animals. No nails are used in their construction, nor is any form of bracing employed. Walling may be of planks or plaited bamboo on a wooden frame. Certain buildings are constructed in a form of half-timbering, with panels of bamboo wattling plastered with a mixture of sand, rice-straw, vegetable oils, and chopped water-buffalo hide. A developed form of this house makes use of brick, following the French introduction of this material, but conserving the general layout and appearance of the traditional house. Finally, there are the administrative

buildings, which more or less successfully blend traditional elements with European materials, techniques, and uses.

Management and Protection

Legal status

Ownership of the components of the nominated site is distributed among the Government of the Democratic People's Government of Laos, the Province of Luang Prabang, the Lao Buddhist Federation (FBL), and the Luang Prabang Provincial Committee of the FBL.

The nomination corresponds with the Heritage Protection Zone (*Zone de Protection du Patrimoine - ZPP*), defined by the Institut des Études Techniques Urbaines and the Direction des Musées et de l'Archéologie and confirmed by decree in late 1994. Protection of religious monuments and buildings is covered by Decree No 1375:1978 of the Ministry of National Education and Sports and is the responsibility of the national and provincial administrations of the FBL. Decree No 139:1990 of the Ministry of Information and Culture assigns the responsibilities for protecting the heritage to the Ministry at national level, the Service de l'Information et de la Culture at regional level, and the district or village administration.

Decree No 834:1993 of the Ministry of Information and Culture declares all Lao historic and colonial buildings to be an integral part of the national heritage. Article 103 of the Penal Code makes it a punishable offence to destroy any part of the cultural, historic, artistic, and literary heritage.

Management

At national level the responsible agencies are the Cabinet of the Prime Minister and the Direction des Musées et de l'Archéologie.

The local authorities of Luang Prabang, with the assistance of the services of the Ministry of Construction (IETU), have prepared an urban plan for the town and defined a Heritage Protection Zone (ZPP). Following a detailed inventory of the historic monuments in the town, the IETU team and the Direction des Musées et de l'Archéologie have produced regulations for the preservation and protection of the historic town.

Conservation and Authenticity

Conservation history

The monuments have always been maintained according to local traditions. Since 1991 the *vats* have been the objects of international aid projects for restoration. The restoration techniques need to be improved by exclusive use being made of traditional materials (local wood, brick, tile, and ceramics). It is intended to set up local establishments to produce these: at the present time, this is the case only for the bilateral cooperation project with Sweden on the Royal Palace. The main causes of damage to domestic buildings are humidity due to poor drainage and deterioration of roof coverings.

The following projects have been initiated or completed in the past four years:

- 1991-94: Restoration of the Luang Prabang Museum (former Royal Palace) - cooperative project jointly with Government of Sweden.
- 1992: Restoration of Phou Si stupa - public donations.
- 1993: Restoration of Vat Longkhoun - Fondation de la Maison Indochine-France.
- 1993-94: Construction of building for Pra Bang - Government and private funds.
- 1993: Conservation of Than Ting grotto - Australian cooperation.

- 1994: Restoration of gate of Vat Vixoun - Transfield, Australia.
- 1993-94: Study and Identification of Heritage Protection Zone (ZPP) - IETU Bureau des Projets Urbains (MCTPC) - Project Lao 89/002 UNCHS - (HABITAT).
- 1994: Inventory of historic monuments in Luang Prabang by Direction des Musées et de l'Archéologie in collaboration with French architects of Ateliers de la Péninsule.

Authenticity

The level of authenticity of materials and techniques of many of the domestic buildings in Luang Prabang is low, since modern techniques and materials (especially concrete) have been used to replace traditional materials over a long period. The quality of the temples and monasteries is higher. However, the overall townscape and urban fabric of the town are still authentic to a high degree.

Evaluation

Action by ICOMOS

ICOMOS consulted its International Committee of Historic Towns and Villages and also Emeritus Professor Madeleine Giteau of the University of Paris. An expert mission visited Laos in February 1995.

Qualities

Luang Prabang is outstanding by virtue of both its rich architectural and artistic heritage and also its special urban development, first on traditional oriental lines and then in conjunction with European colonial influences. This is uniquely expressed in the overall urban fabric of the town. It may therefore be considered to be a unique combination of a diversity of communities - rural and urban, royal and religious - within a defined geographical area.

Comparative analysis

The trajectory of development of Luang Prabang differs in a number of particulars from that of others in south-east Asia. Its most important quality is the way in which it has preserved almost intact the evidence of its pre-colonial, non-European urban structure, which is masked in most of the other towns of the region.

ICOMOS recommendations for future action

The main concern of ICOMOS when considering this nomination at the beginning of 1995 related to the policy for the conservation and management of the historic town. The Heritage Protection Zone had not been approved until the end of 1994 and was only at that time beginning to be implemented. ICOMOS recommended that further consideration of the nomination should be deferred to await the results of a period of full implementation of the new programme, following the visit of a further expert mission. This recommendation was endorsed by the Bureau of the World Heritage Committee at its 19th Meeting in July 1995.

At the request of the Government of Laos, UNESCO sent an expert mission to Luang Prabang in October 1995, the report of which was made available to ICOMOS in mid-November. A meeting took place with one of the members of the mission, M. Yves Dauge (Inspecteur Général de l'Équipement and Mayor of Chinon) at the ICOMOS Paris headquarters on 27 November, during the course of which the reservations expressed earlier by ICOMOS were discussed in detail. As a result, ICOMOS was satisfied that the conditions that it had put forward earlier had been met.

Recommendation

That this property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii, iv, and v*:

Luang Prabang represents to an exceptional extent the successful fusion of the traditional architectural and urban structures and those of the European colonial rulers of the 19th and 20th centuries. Its unique townscape is remarkably well preserved, illustrating a key stage in the blending of two distinct cultural traditions.

ICOMOS, November 1995

LOUANG PHRABANG

PLAN DE ZONAGE

LEGENDE

UB	Zone Urbaine péri-centrale à densifier
UC	Zone Urbaine périphérique à structurer
UD	Zone Urbaine cordon de berges
UE	Zone Urbaine d'Extension à Aménager réservée pour l'extension future de la ville
UF	Zone Urbaine isolée
NC	Zone Naturelle Cultivée à préserver
NA	Zone Naturelle à Aménager ultérieurement
NE	Zone Naturelle Sensible (Environnement) à préserver
A	Zone d'Activités économiques
ZUA	Zone de protection Urbaine centrale à densifier
ZUB	Zone de protection Urbaine péri-centrale à densifier
ZUD	Zone de protection Urbaine cordon sur berges
ZUE	Zone de protection Urbaine isolée
ZUF	Zone de protection Urbaine Portuaire
ZNE	Zone de protection Naturelle Existante



- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine

- Nouveau tracé de la R.N. 13

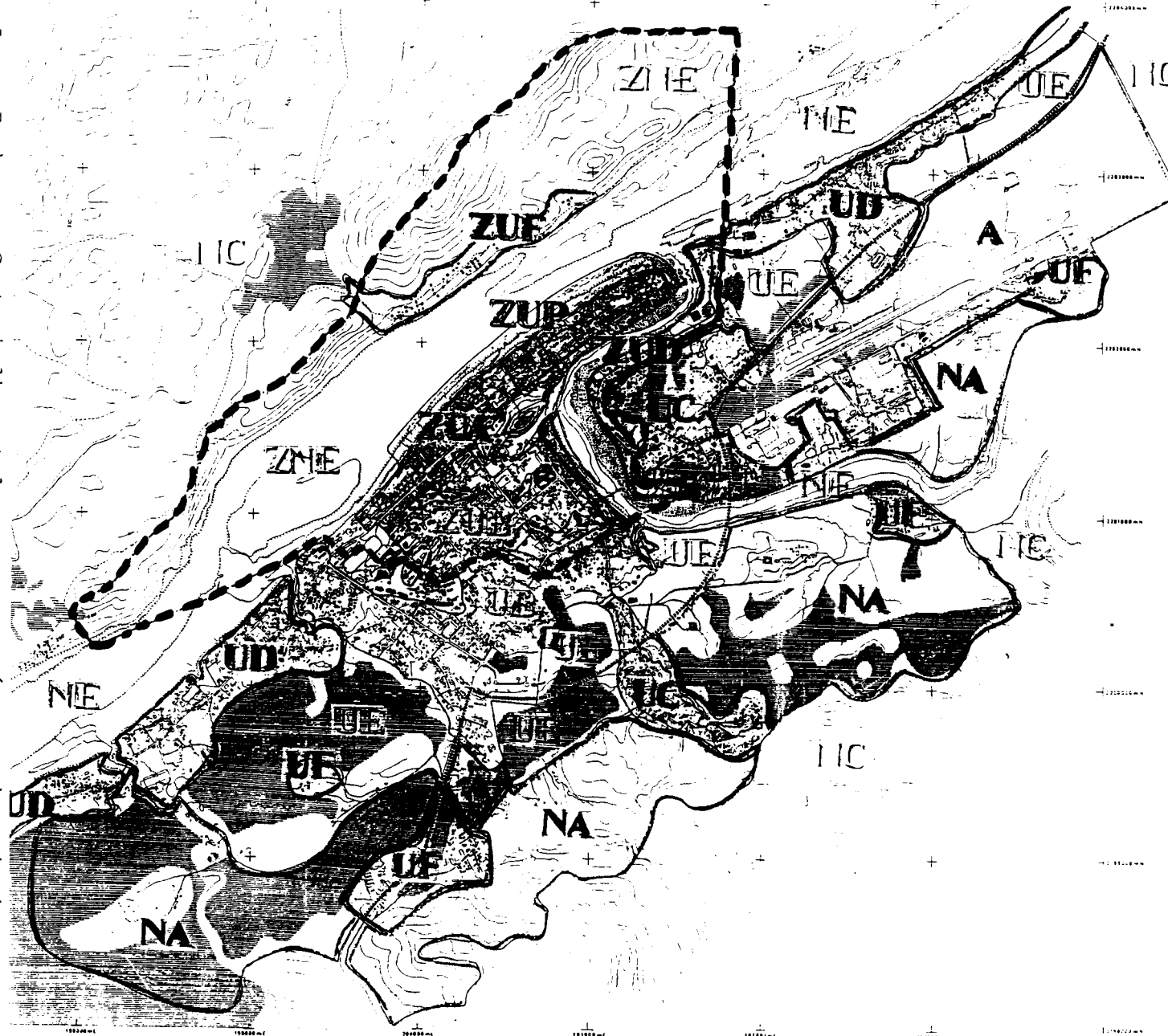
- Rizières

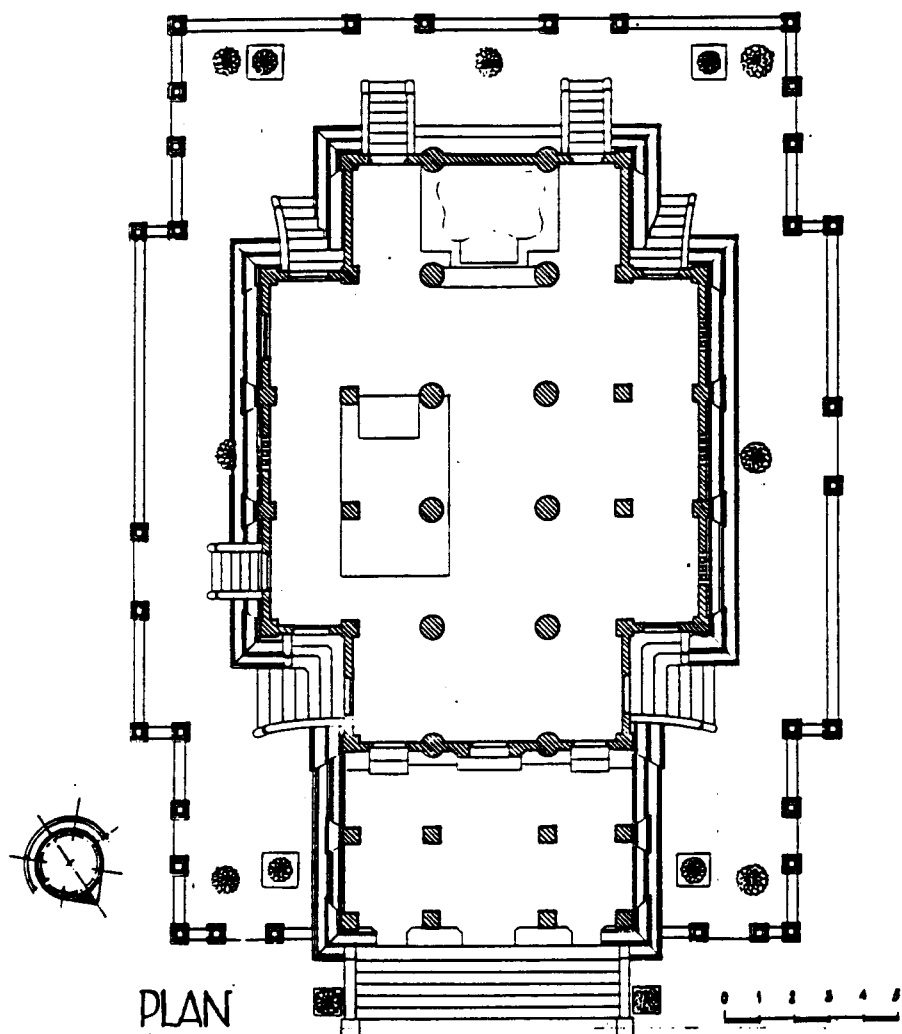
- Mares ou Étangs et Vergers

- Pagodes

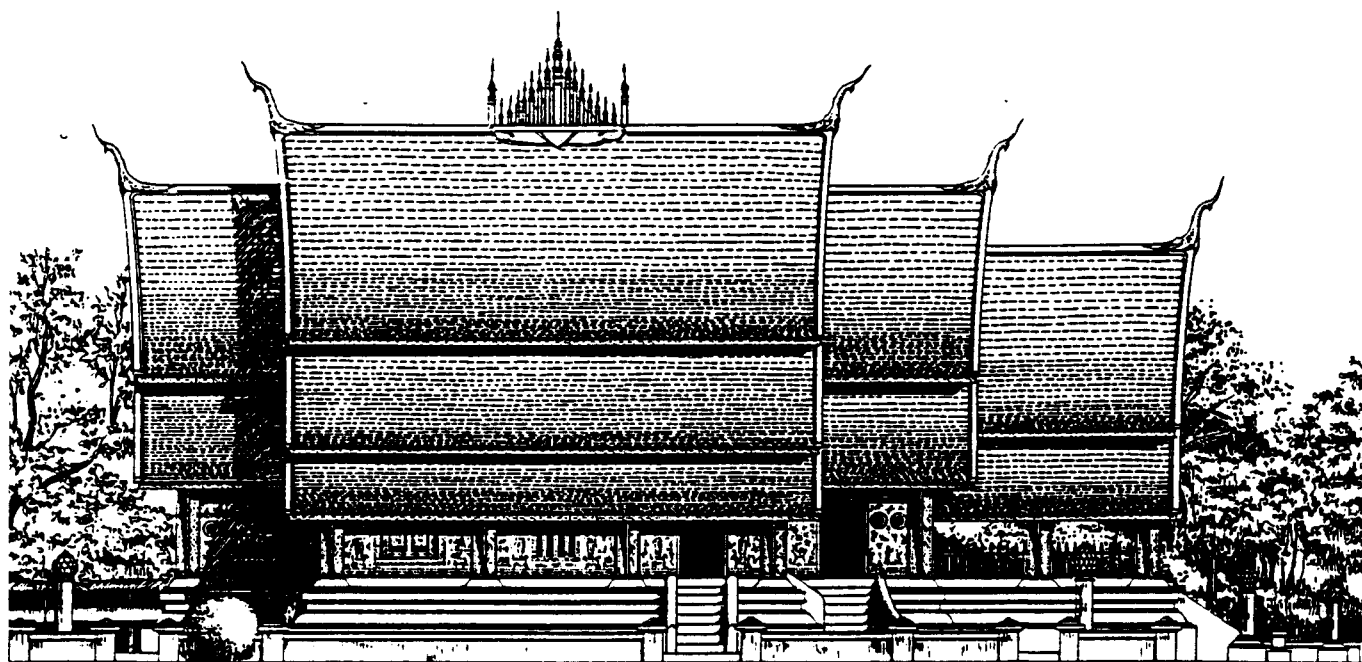
- Cultures Maraîchères

Luang Prabang : Carte indiquant la zone proposée pour inscription
(Zone de Protection du Patrimoine) /
Map showing the nominated area
(Zone de Protection du Patrimoine)





Sculpture sur bois
Porte arrière du Vihan



Abri Pirogue

Vihan

Luang Prabang : partie du Vat Xieng Tong (1560), plan tiré de l'Inventaire de Luang Prabang

Part of Vat Xieng Tong (1560), from the inventory of Luang Prabang

Identification

<i>Bien proposé</i>	La ville de Luang Prabang
<i>Lieu</i>	Province de Luang Prabang
<i>Etat partie</i>	Laos
<i>Date</i>	21 octobre 1994

Justification émanant de l'Etat partie

Entre 1915 et 1925, le concept d'urbanisme, totalement nouveau au Laos était introduit dans la morphologie traditionnelle de Luang Prabang. Ce concept porte la marque des nombreux échanges culturels entre trois communautés, lao, vietnamienne et française. Le riche tissu architectural de Luang Prabang se manifeste au travers d'un mélange de styles et de matériaux qui doivent être préservés à une époque où, le développement urbain est plus souvent synonyme de démolition et de remplacement de bâtiments anciens par de nouveaux et de styles discordants.

L'inventaire associé au projet de création d'une Zone de protection du patrimoine a identifié une évolution des styles et des matériaux qui, partant de l'architecture lao traditionnelle en bois aboutit aux styles coloniaux français, vietnamien et chinois. La ville historique qui s'étend de part et d'autre de la "Promenade de la Péninsule" montre comment la ville actuelle est le résultat d'une série de villages plus anciens.

Histoire et Description*Histoire*

La province de Luang Prabang est située au coeur d'une région montagneuse située au nord du Laos. La ville de Luang Prabang est implantée sur la péninsule formée par le Mékong et ses affluents, le Nam Khane et le Hual Hop, dans un bassin argileux entouré de collines de grès qui dominent le paysage.

Selon la légende, Bouddha aurait souri lorsqu'il se reposa dans cet endroit au cours de l'un de ses voyages et aurait annoncé qu'une capitale riche et puissante s'y élèverait un jour. Une autre légende attribue le choix du site à deux ermites qui, attirés par sa beauté, lui donnèrent le nom de Xieng Dong (ou peut-être Xieng Thong pour rappeler le nom du flamboyant qui se trouvait au centre de leur implantation). La ville fut tout d'abord peuplée d'êtres hybrides qui, à leur mort, en devinrent les protecteurs. Puis, elle fut habitée par des hommes, les premiers étant les Khas, groupe originaire de diverses régions qui furent expulsés par les Lao venus du nord sous le commandement du légendaire, Khun Lo. Ce dernier rebaptisa la ville Muang Java, du nom de Khun Java, le chef Kha qu'il avait vaincu. Cette version légendaire de la fondation de Luang Prabang est étayée par des vestiges archéologiques et toponymiques du peuplement de cette région.

Une stèle trouvée à Sukhothai atteste que la ville était connue sous ce nom à la fin du 13^{ème} siècle de notre ère. Quelques décennies plus tard, elle devint la capitale du puissant royaume de Lan Xang ("million d'éléphants") dont la richesse et l'influence peuvent être attribuées à sa situation de carrefour sur la Route de la soie et à sa position de centre du bouddhisme dans la région. Elle resta capitale du royaume jusqu'en 1560 quand son titre passa à Vientiane plus éloignée des menaçantes armées Birmanes. Elle changea de nom à cette époque pour devenir Luang Prabang, nom de la célèbre statue du Bouddha apportée autrefois du Cambodge. Il faut remarquer qu'aucune des villes du Laos, qu'il s'agisse de Luang Prabang ou de Vientiane, ne se conforme au concept européen de ville ; toutes deux étaient des ensembles royaux et administratifs bien protégés et complétés par des temples et des monastères. Autour de ces éléments de base se groupèrent un certain nombre de communautés villageoises distinctes, qui pourvoyaient à leurs besoins mais n'étaient pas intégrées à une unique entité administrative. Les villages servaient de centres commerciaux à la différence de la ville qui n'avait pas de communautés marchandes telles qu'elles existaient à l'époque au Cambodge et en Thaïlande.

A la mort du roi Sourigna Vongsa, à la fin du 17^{ème} siècle, il se produisit une grave crise politique. Le royaume de Lan Xang fut divisé en deux royaumes indépendants, Vientiane et Luang Prabang puis en un troisième, le Champassak. Les dirigeants du royaume de Luang Prabang devinrent des pantins dans les mains du pouvoir thaï surtout après 1828, quand le royaume de Vientiane se désagrégea à la suite de l'anéantissement de la ville par

l'armée thaï et la déportation de ses habitants. La ville de Luang Prabang, elle-aussi, souffrit durement des agressions des trop célèbres "Pavillons noirs" qui la pillèrent et la mirent à sac entre 1887 et 1893, année de l'arrivée des Français. Sa reconstruction et le retour à son statut de capitale religieuse et royale fut l'oeuvre du roi Sisavang Vong, aidé dans cette lourde tâche par ses successeurs, les vice-rois Chao Maha Oupahat Boun Khong et le prince Phetsarath. Luang Prabang restera la capitale royale jusqu'à ce qu'en 1946, Vientiane devienne capitale administrative.

Sous le protectorat français, qui fut établi le 3 octobre 1893, à la suite du traité franco-siamois, le Laos n'était pas encore une entité politique homogène : le royaume de Lan Xang n'était plus qu'un souvenir. Cependant, bien que le pays soit divisé en un grand nombre de petits royaumes et principautés, une nation était en train de se constituer, transcendant la structure féodale qui persistait. Des villes de type européen se développèrent, mais l'organisation rurale ancestrale se maintint néanmoins, hostile à cette forme d'intrusion. Luang Prabang était un noyau : autour des résidences royales étaient groupées les maisons de l'aristocratie et les centres de culte (temples et monastères). Peu de bâtiments publics y furent construits, contrairement à Vientiane que les Français choisirent comme capitale mais, son potentiel commercial attira de nombreux hommes d'affaires Français.

Description

Le centre politique et religieux de la ville est la péninsule avec les résidences de la famille royale et de l'aristocratie et les institutions religieuses. Cette péninsule est délimitée par des murs d'enceinte construits d'une rive à l'autre qui la séparent de sa base. La majorité des édifices sont, comme le veut la tradition, en bois et seuls les temples sont en pierres. Les maisons en briques à un ou deux étages avec des terrasses et parfois des balcons ou d'autres éléments décoratifs en bois constituent la marque coloniale de la ville.

Les bâtiments commerciaux sont situés, en général, le long des rives du Mékong, au milieu de maisons particulières. L'avenue Pavie qui traverse la péninsule dans le sens de la longueur est bordée d'un côté par les temples et résidences royales et de l'autre par des maisons traditionnelles et coloniales. Les bâtiments administratifs sont, pour la plupart, au niveau du carrefour avec la rue Garnier.

Les *monastères*, qui sont un des éléments caractéristiques du paysage urbain de Luang Prabang, consistent le plus souvent en trois éléments : les lieux de culte (sanctuaire - *vihan* , chapelle, bibliothèque, stupa - *that*, et poteaux de pierre), les bâtiments annexes au culte et les logements des résidents et des visiteurs (bâtiments communs monastiques, cellules, réfectoires, etc.). La majorité des *vihans* sont orientés nord-est. Les monastères du Laos appartiennent à trois catégories : les sanctuaires simples, les sanctuaires à galeries périphériques, et les sanctuaires avec déambulatoires au pourtour. La plupart de ceux de Luang Prabang appartiennent à la première catégorie avec trois nefs et un porche unique. L'aménagement de l'intérieur comprend un piédestal ou un trône pour la principale statue du Bouddha, une chaire, une terrasse et une lampe. Ils sont presque tous richement décorés de motifs sculptés mais les peintures murales y sont simples. Les chapelles de Luang Prabang sont de simples structures qui abritent des statues et qui peuvent être ouvertes ou fermées par des murs. Les bibliothèques sont également simples et souvent élevées sur des pilotis. Les bâtiments monastiques sont parfois très élégants et comme les bibliothèques, ils sont surélevés et les supports de la toiture et d'autres éléments décoratifs sont sculptés. Il existe plusieurs constructions en maçonnerie qui sont récentes mais qui ont gardé le style et la forme des prototypes en bois. Les *thats* de Luang Prabang sont remarquables par leur exubérance et leur diversité.

Les maisons traditionnelles lao sont en bois et sont divisées en deux espaces : les pièces privées et la terrasse pour la vie publique. Elles reposent en général sur des pilotis de bois qui laissent un espace libre sous la maison où hommes et animaux peuvent s'abriter et travailler. Les éléments de la construction sont assemblés sans clous, ni aucune autre forme de lien. Leurs murs peuvent être en planches de bois ou en treillis de bambou sur une structure en bois. Certains bâtiments sont à colombages composés de treillis de bambou enduits d'un mélange de sable, paille de riz, huiles végétales et lambeaux de peau de buffle d'eau. Après que les Français aient introduit la brique dans le pays, ce matériau a été utilisé pour une forme plus élaborée de maisons mais sans pour autant que leur conception ou même leur apparence en soit modifiée. Enfin, les bâtiments administratifs sont un mélange plus ou moins réussi d'éléments traditionnels et de matériaux, techniques et habitudes européennes.

Gestion et Protection

Statut juridique

La propriété des éléments du site proposé pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial est répartie entre le gouvernement de la République Démocratique Populaire du Laos, la province de Luang Prabang, la Fédération bouddhique lao (F.B.L.) et le Comité provincial du F.B.L. de Luang Prabang.

Le site proposé correspond à la Zone de Protection du Patrimoine (ZPP) définie par l'Institut des Etudes Techniques et Urbaines et la Direction des Musées et de l'Archéologie et confirmée par décret à la fin de 1994. La protection des monuments et bâtiments religieux est assurée par le décret No 1375:1978 du Ministère de l'Education Nationale et des Sports sous la responsabilité des administrations nationales et provinciales du F.B.L.. Le décret No 139:1990 du Ministère de l'Information et de la Culture attribue la responsabilité de la protection du patrimoine au Ministère, au niveau national, au service de l'Information et de la Culture, au niveau régional et au district et village.

Le décret No 834:1993 du Ministère de l'Information et de la Culture stipule que tous les bâtiments historiques et coloniaux font partie du Patrimoine National. L'article 103 du Code Pénal condamne comme une offense passible de sanctions pénales tout dommage occasionné à un bien du patrimoine littéraire, artistique, historique ou culturel.

Gestion

Au niveau national, les agences responsables de la gestion sont le Cabinet du Premier Ministre et la Direction des Musées et de l'Archéologie.

Les autorités locales de Luang Prabang ont préparé, avec l'aide des Services du Ministère de la Construction (IETU) un programme d'urbanisme pour la ville qui comporte la définition de la Zone de Protection du Patrimoine (ZPP). S'appuyant sur l'inventaire détaillé des Monuments Historiques de la ville, l'IETU et la Direction des Musées et de l'Archéologie ont adopté une réglementation pour la protection et la préservation de la ville historique.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Les monuments ont toujours été entretenus selon les traditions locales. Depuis 1991, les vats ont fait l'objet de projets d'aide internationale pour leur restauration. Les techniques doivent être améliorées pour ne recourir qu'à des matériaux traditionnels (bois, brique, tuile et céramique locale). Il est prévu de créer des usines où seraient fabriqués ces matériaux ; à l'heure actuelle, ce n'est le cas que pour le projet de coopération bilatérale avec la Suède concernant le palais royal. Les causes majeures de la dégradation des bâtiments civils est l'humidité qui résulte souvent de l'absence de drainage et aussi la détérioration des toitures.

Ces quatre dernières années, les projets suivants ont été entrepris ou terminés :

- 1991/94 : Restauration du Musée de Luang Prabang (ancien Palais Royal), projet mené en coopération avec le gouvernement suédois.
- 1992 : Restauration du stupa Phou Si - financement public.
- 1993 : Restauration de du Vat Longkhoun - Fondation de la Maison Indochine-France.
- 1993/94 : Construction d'un bâtiment pour Pra Bang - financement gouvernemental et privé.
- 1993 : Conservation de la grotte Than Ting - coopération avec l'Australie.
- 1994 : Restauration de la porte du Vat Vixoun - Transfield, Australie.
- 1993/94 : Etude et identification de la Zone de Protection du Patrimoine (ZPP) - IETU, Bureau des Projets Urbains (MCTPC) - Projet lao 89/002 UNCHS - (HABITAT).
- 1994 : Inventaire des monuments historiques de Luang Prabang par la Direction des Musées et de l'Archéologie en collaboration avec des architectes des Ateliers de la Péninsule.

Authenticité

Le niveau d'authenticité des matériaux et techniques de nombreuses maisons d'habitation de Luang Prabang est bas dans la mesure où, pendant une longue période, des techniques et des matériaux modernes (en particulier, le béton) ont été utilisés en remplacement des matériaux traditionnels. La qualité des temples et monastères est plus grande. Cependant, le paysage et le tissu urbains d'ensemble restent authentiques dans une très grande part.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

L'ICOMOS a consulté son Comité International des villes et villages historiques ainsi que le professeur émérite Madeleine Giteau de l'Université de Paris. En outre, un spécialiste s'est rendu en mission au Laos en février 1995.

Caractéristiques

Luang Prabang est exceptionnel en raison à la fois de son riche patrimoine architectural et artistique et de son développement urbain particulier, d'abord oriental puis, dans un deuxième temps, marqué des influences coloniales européennes. Ce phénomène, apparaît très clairement dans le tissu urbain de Luang Prabang qui peut donc être considérée comme une combinaison unique de diverses communautés - rurales et urbaines, royales et religieuses dans un contexte géographique défini.

Analyse comparative

Le développement de Luang Prabang diffère par un grand nombre d'éléments de celui de la majorité des villes de l'Asie du sud-est. Sa plus grande qualité est d'avoir préservé de façon quasiment intacte les preuves de sa structure urbaine pré-coloniale non européenne, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des autres villes de la région.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Au début de 1995, la plus grande inquiétude de l'ICOMOS à l'égard de cette proposition d'inscription concernait la politique de conservation et de gestion de la ville historique. La Zone de Protection du Patrimoine n'avait pas été approuvée qu'à la fin de 1994 et sa mise en application ne faisait que commencer à cette époque. L'ICOMOS avait recommandé que l'examen de la proposition d'inscription soit différé en attendant les résultats d'une période de mise en oeuvre complète du nouveau programme après une autre mission de spécialistes. Cette recommandation a été approuvée par le Bureau du Comité du Patrimoine mondial à sa 19ème session en juillet 1995.

A la demande du gouvernement du Laos, l'UNESCO a envoyé une mission d'expertise à Luang Prabang en octobre 1995. L'ICOMOS a pris connaissance du rapport de la mission à la mi-novembre. Une réunion s'est tenue avec l'un des membres de la mission, M. Yves Dauge (Inspecteur Général de l'Équipement et maire de Chinon), au siège de l'ICOMOS le 27 novembre, au cours de laquelle les premières réserves que l'ICOMOS avait exprimées ont été discutées en détail. En conclusion, l'ICOMOS estime que les conditions avancées précédemment ont été satisfaites.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des **critères II, IV et V** :

Luang Prabang représente de manière exceptionnelle la réussite de la fusion de structures architecturales et urbaines traditionnelles avec celles des dirigeants coloniaux européens des 19ème et 20ème siècles. Son paysage urbain remarquablement bien conservé illustre une étape clé dans la combinaison de deux traditions culturelles distinctes.

ICOMOS, novembre 1995

LOUANG PHRABANG

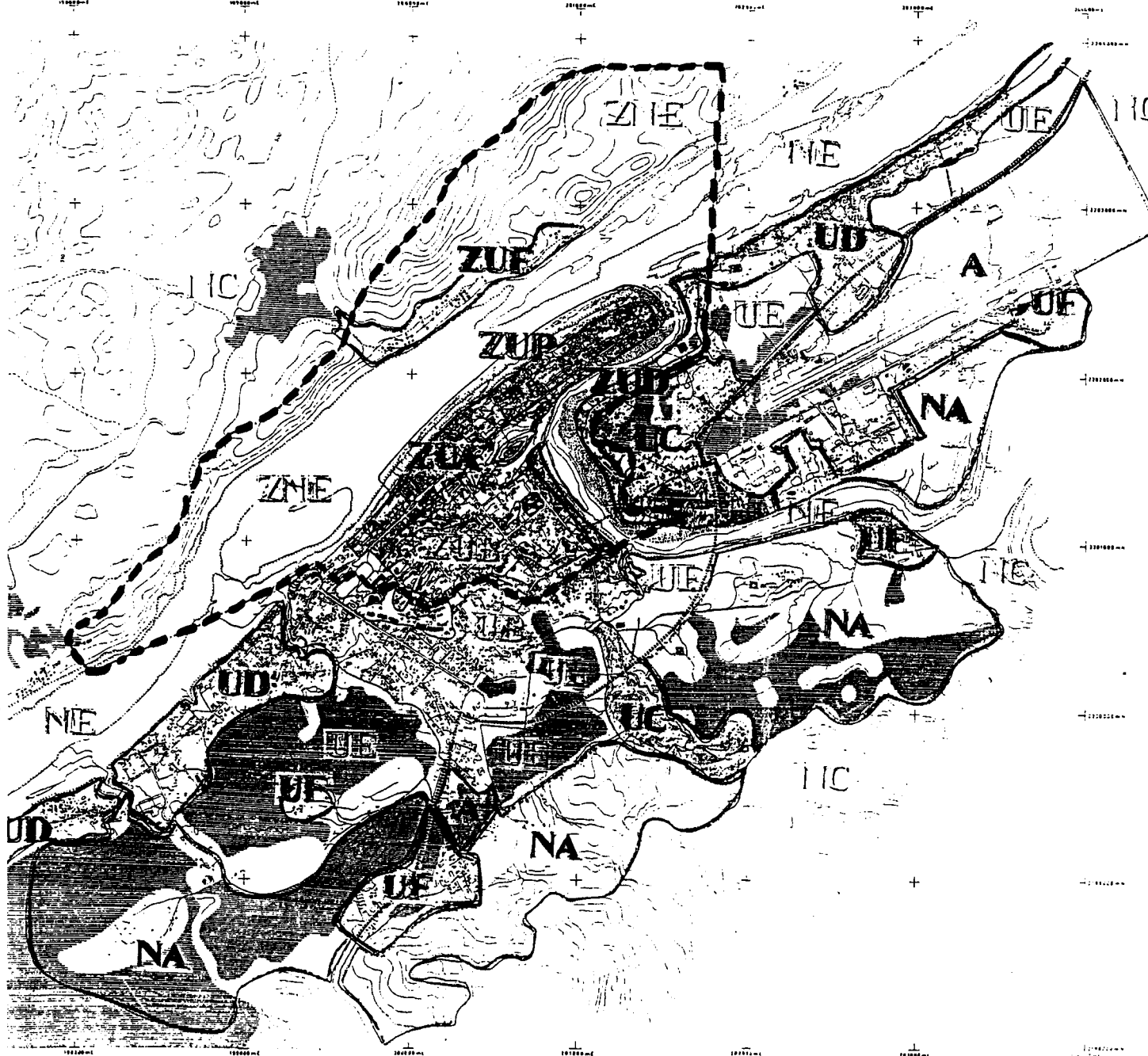
PLAN DE ZONAGE

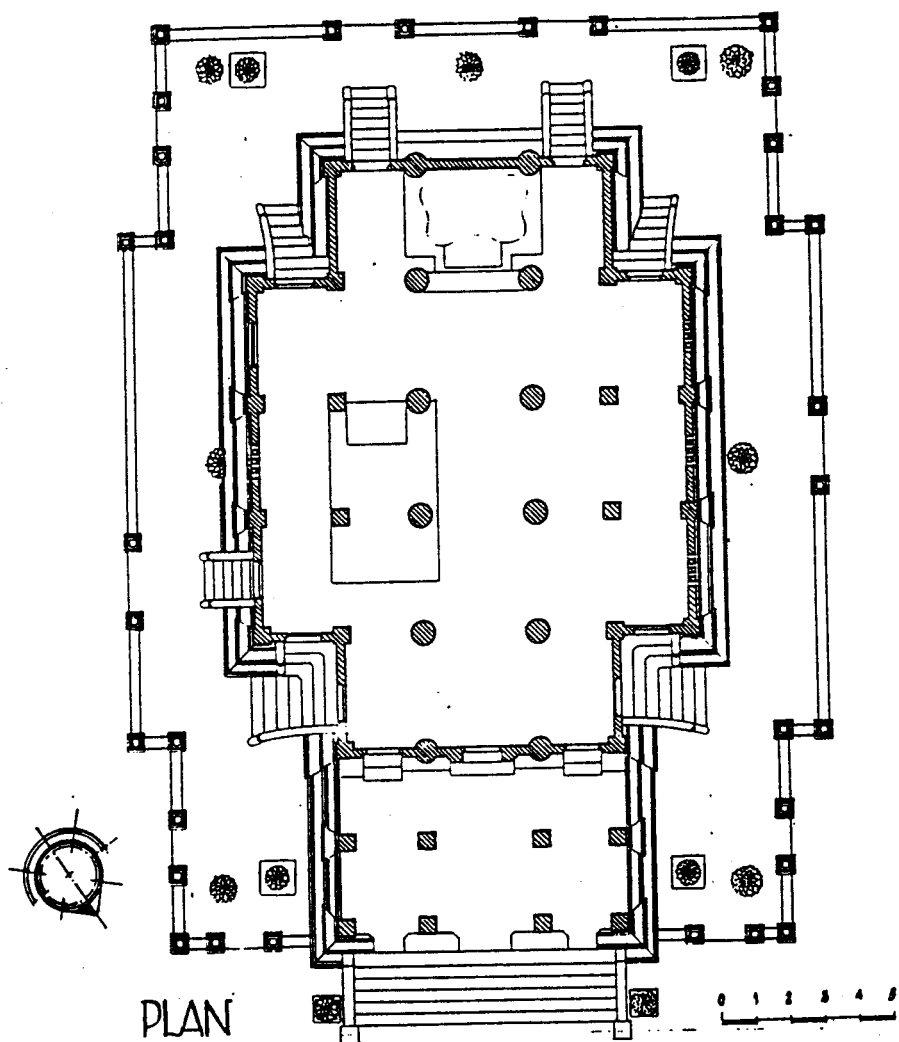
LEGENDE

UB	Zone Urbaine péri-centrale à densifier
UC	Zone Urbaine périphérique à structurer
UD	Zone Urbaine cordon de berges
UE	Zone Urbaine d'Extension à Aménager réservée pour l'extension future de la ville
UF	Zone Urbaine isolée
NC	Zone Naturelle Cultivée à préserver
NA	Zone Naturelle à Aménager ultérieurement
NE	Zone Naturelle Sensible (Environnement) à préserver
A	Zone d'Activités économiques
ZUB	Zone de protection Urbaine centrale à densifier
ZUC	Zone de protection Urbaine péri-centrale à densifier
ZUD	Zone de protection Urbaine cordon sur berges
ZUE	Zone de protection Urbaine isolée
ZUF	Zone de protection Urbaine Portuaire
ZNE	Zone de protection Naturelle Existante

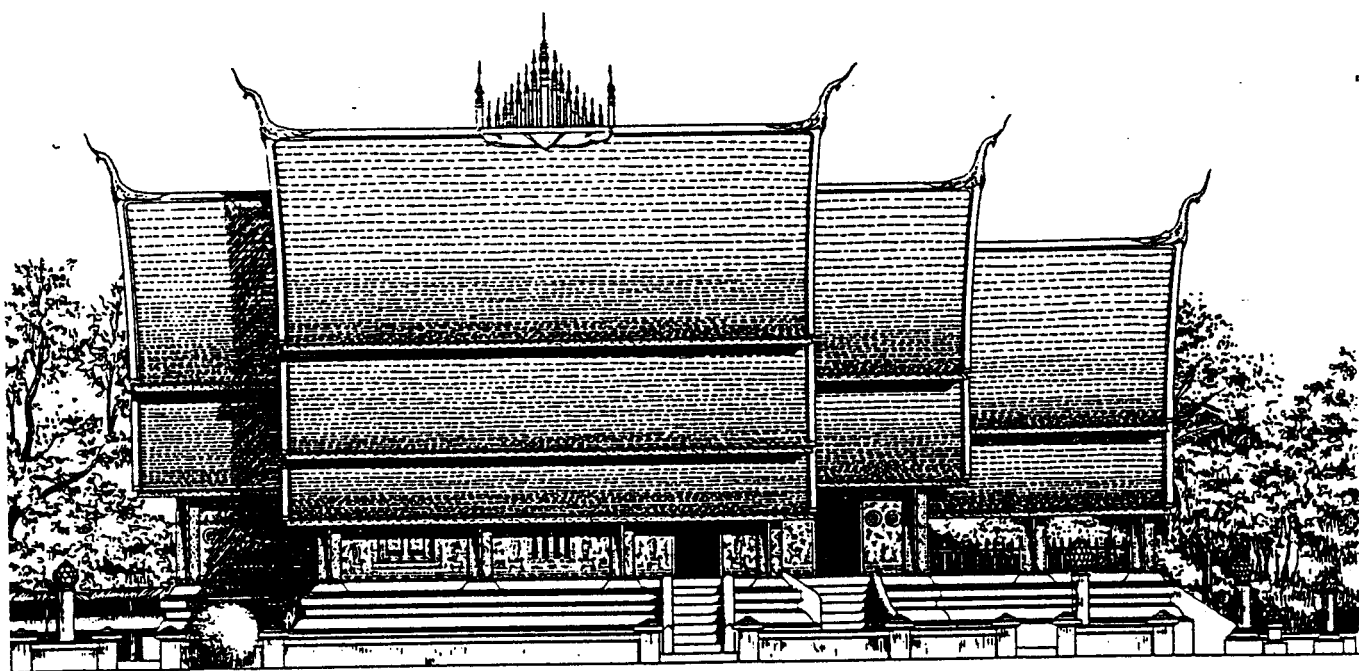
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine
- Nouveau tracé de la R.N 13
- Rizières
- Mares ou Etangs et Vergers
- Pagodes
- Cultures Maraîchères

Luang Prabang : Carte indiquant la zone proposée pour inscription
(Zone de Protection du patrimoine) /
Map showing the nominated area
(Zone de Protection du Patrimoine)





Sculpture sur bois
Porte arrière du Vihan



Abri Pirogue

Vihan

Luang Prabang : partie du Vat Xieng Tong (1560), plan tiré de l'Inventaire de Luang Prabang

Part of Vat Xieng Tong (1560), from the inventory of Luang Prabang

Luang Prabang (Lao People's Democratic Republic) No 479bis

1 Basic data

State Party

Lao People's Democratic Republic

Name of property

Town of Luang Prabang

Location

Province of Luang Prabang

Inscription

1995

Brief description

Luang Prabang is an outstanding example of the fusion of traditional architecture and Lao urban structures with those built by the European colonial authorities in the 19th and 20th centuries. Its unique, remarkably well-preserved townscape illustrates a key stage in the blending of these two distinct cultural traditions.

Date of ICOMOS approval of this report

6 March 2013

2 Issues raised

Background

In 2007 a World Heritage Centre / ICOMOS reactive monitoring mission visited the property to assist the authorities in light of the illegal construction which had occurred in the property and the increased development pressure around the listed area. The mission noted that the development pressures in the vicinity of the property constituted a risk to the Outstanding Universal Value and recommended an immediate moratorium on some of the most problematic development projects and the revision of the Urban Plan, recommendations which were endorsed by the World Heritage Committee in 2008.

The mission also recommended the establishment of a buffer zone and the redefinition of the property boundaries to be in line with the area managed by the PSMV (*Plan de sauvegarde et de mise en valeur*). The request for boundary modifications submitted by the State Party in December 2012 (for the property) and January 2013 (for the buffer zone) responds to these recommendations.

Modification

The boundary modification increases the size of the property from 750 hectares to 820 hectares to include additional areas to the north (described by the coordinates E 102°6'44.119", N 19°52'50.368"; E 102°7'25.01", N 19°54'5.61"; E 102°8'19.72", N 19°54'45.681"), west (E 102°6'44.119", N 19°52'50.368"; E 102°6'51.93", N 19°52'40.474"), south-west (E 102°8'6.983", N 19°52'35.702"; E 102°8'19.191", N 19°52'38.848") and south (E 102°8'47.877", N 19°53'9.853"; E 102°8'47.721", N 19°53'13.503"). These allow the inclusion of some important wetlands and landscape features across the Mekong River within the property. The area proposed for extension corresponds to the area already managed as part of the PSMV and accordingly already had a World Heritage equivalent amount of management and protection prior to submission of the boundary modification request.

The proposed buffer zone of 12,560 hectares amply surrounds the property in all directions. It includes a significant stretch of the Mekong both up and down river, the landscape features of the mountain chain, an important visual backdrop for the property, as well as the meandering Nan Khan river bed. The buffer zone includes all areas previously exposed to development threats, including the recently extended airport runway.

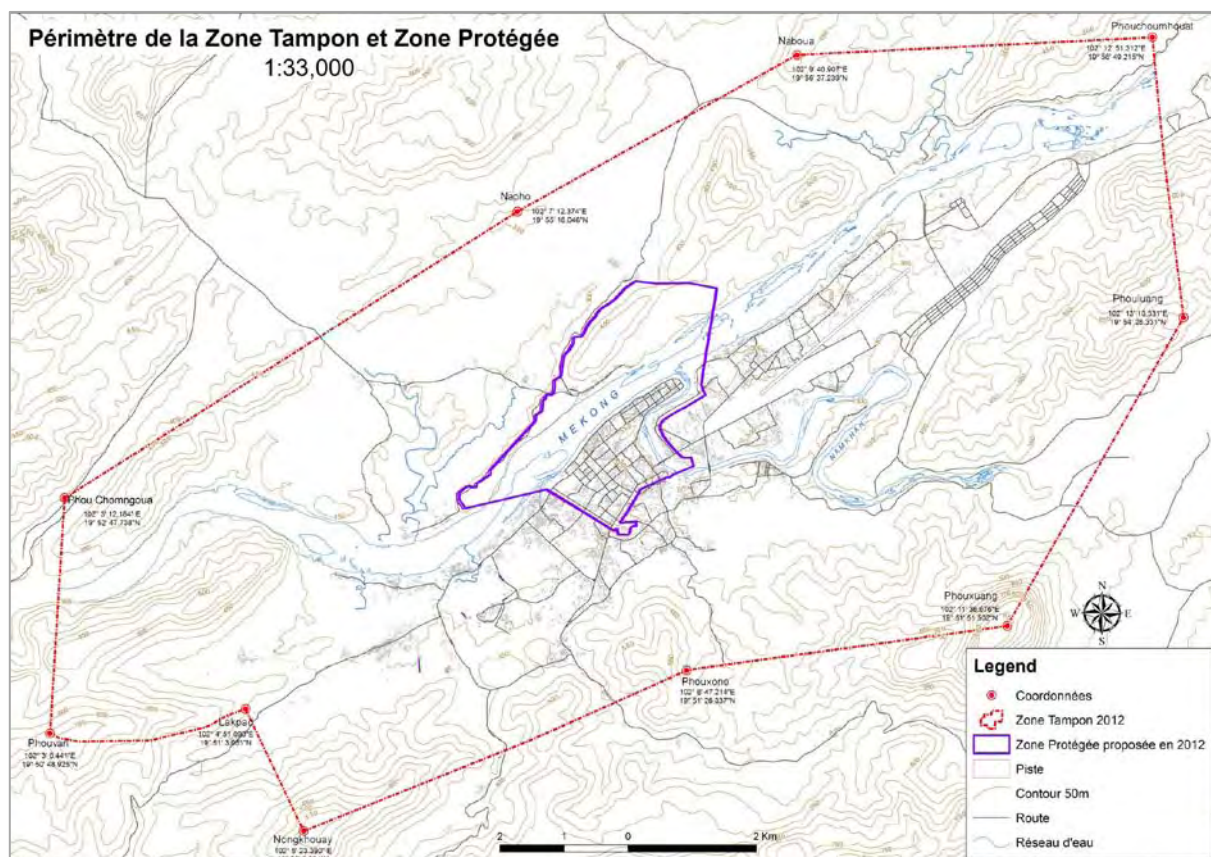
The proposed buffer zone was already integrated in the PSMV as well as in the Urban Planning Regulations of the Town of Luang Prabang. The State Party provided full documentation of the legal protection granted to the buffer zone by decree no 31 of the Prime Minister, issued on 1 February 2012.

3 ICOMOS Recommendations

Recommendations with respect to inscription

ICOMOS recommends that the proposed minor modification to the boundary of the Town of Luang Prabang, Lao People's Democratic Republic, be **approved**.

ICOMOS also recommends that the proposed buffer zone for the Town of Luang Prabang, Lao People's Democratic Republic, be **approved**.



Map showing the revised boundaries of the property and the proposed buffer zone

Luang Prabang

(République démocratique populaire lao)

No 479bis

1 Identification

État partie

République démocratique populaire lao

Nom du bien

Ville de Luang Prabang

Lieu

Province de Luang Prabang

Inscription

1995

Brève description

Cette ville reflète la fusion exceptionnelle de l'architecture traditionnelle et des structures urbaines conçues par les autorités coloniales européennes aux XIXe et XXe siècles. Son paysage urbain unique, remarquablement bien conservé, illustre une étape majeure du mélange de ces deux traditions culturelles différentes.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

2 Problèmes posés

Antécédents

En 2007, une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien pour aider les autorités compte tenu des constructions illégales dans le bien et d'une pression liée au développement accrue autour de la zone inscrite. La mission a noté que les pressions liées au développement à proximité du bien constituaient un risque pour la valeur universelle exceptionnelle et recommandé un moratoire immédiat sur certains des projets de développement les plus problématiques ainsi que la révision du plan d'urbanisme, recommandations qui furent approuvées par le Comité du patrimoine mondial en 2008.

La mission a également recommandé l'établissement d'une zone tampon et la redéfinition des limites du bien afin d'être conforme avec la zone gérée par le PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur). La demande de modification des limites soumise par l'État partie en décembre 2012 (pour le bien) et en janvier 2013 (pour la zone tampon) répond à ces recommandations.

Modification

La modification de la délimitation augmente la superficie du bien qui passe de 750 ha à 820 hectares afin d'inclure des zones supplémentaires au nord (définies par les coordonnées 102°6'44.119" E, 19°52'50.368" N ; 102°7'25.01" E, 19°54'5.61" N ; 102°8'19.72" E, 19°54'45.681" N), à l'ouest (102°6'44.119" E, 19°52'50.368" N ; 102°6'51.93" E, 19°52'40.474" N), au sud-ouest (102°8'6.983" E, 19°52'35.702" N ; 102°8'19.191" E, 19°52'38.848" N) et au sud (102°8'47.877" E, 19°53'9.853" N ; 102°8'47.721" E, 19°53'13.503" N). Ces modifications permettent d'inclure quelques zones humides et caractéristiques paysagères importantes sur le Mékong au sein du bien. La zone proposée pour extension correspond à la zone déjà gérée par le PSMV, qui par conséquent était déjà couverte par un niveau de gestion et une protection équivalent à celui du patrimoine mondial avant la demande de modification des limites du bien.

La zone tampon proposée de 12 560 hectares entoure largement le bien dans toutes les directions. Elle comprend une partie importante du Mékong en aval comme en amont, les caractéristiques paysagères de la chaîne montagneuse, un vaste arrière-plan visuel du bien ainsi que les méandres de la rivière Nan Khan. La zone tampon comprend toutes les zones précédemment exposées à des menaces venant du développement, notamment la piste d'atterrissage récemment allongée de l'aéroport.

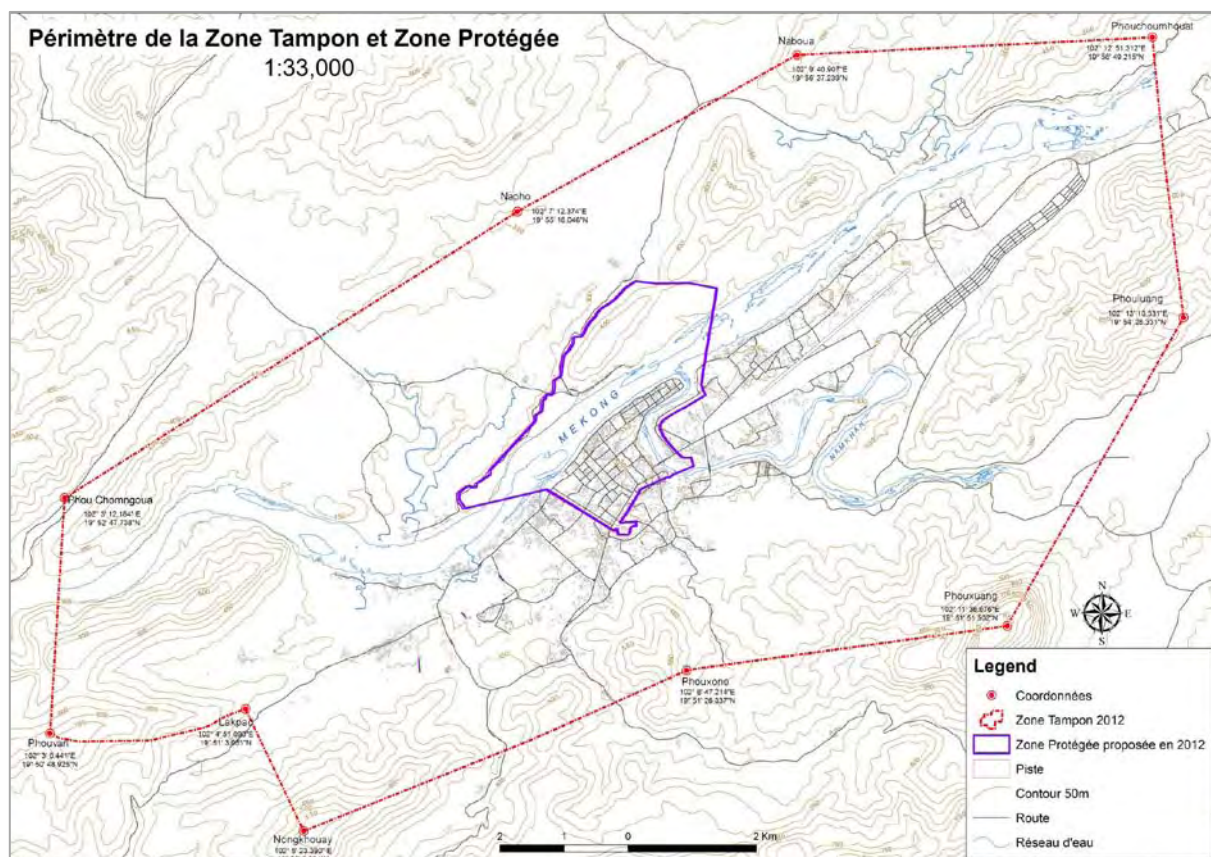
La zone tampon proposée était déjà intégrée au PSMV et visée par les réglementations d'urbanisme de la ville de Luang Prabang. L'État partie a fourni une documentation complète sur la protection légale accordée à la zone tampon par le décret n° 31 du Premier ministre, émis le 1er février 2012.

3 Recommandations de l'ICOMOS

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites de la ville de Luang Prabang, République démocratique populaire lao, soit **approuvée**.

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour la ville de Luang Prabang, République démocratique populaire lao, soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien et la zone tampon proposée